

MODALITÉS D'APPLICATION

**Nextyear**<sup>®</sup>  
D'AFFLELOU

**POURQUOI PAYER MAINTENANT ?**

**CHOISISSEZ QUAND VOUS VOULEZ  
PAYER VOS LUNETTES**

**ALAIN AFFLELOU PROPOSE : NEXTYEAR,  
PAYEZ VOS LUNETTES EN 1 AN, SANS INTÉRÊTS  
ET SANS FRAIS DE DOSSIER (TAUX ANNUEL RÉEL : 0%)**

- Montant minimum d'achat de 240 CHF à intérêt annuel réel de 0%.
- Le montant de l'achat est à payer en 4 ou 12 acomptes au cours des 12 mois à compter de la date de l'achat, après obtention de l'accord du dossier.
- L'emprunteur doit être âgé de 18 ans minimum et domicilié en Suisse.
- Le dossier est au préalable soumis à l'autorisation de notre partenaire de paiement, availabill SA.

L'offre n'est valable que pour l'achat de produits optiques suivants :

- Montures et/ou verres correcteurs.
- Lentilles et produits d'entretien associés si l'achat porte sur une quantité annuelle pour une même personne.

**Conditions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 dans les magasins  
de l'enseigne ALAIN AFFLELOU Opticien de Suisse.**

**ALAINAFFLELOU**  
*Opticien et Acousticien*

**Retrouvez-nous sur [afflelou.ch](https://www.afflelou.ch)**

L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne le surendettement de la consommatrice ou du consommateur (mentions légales conformes à l'art. 3 LCD).